

ASSOCIATION ATTELLU DI I SAVORI

Statuts et Signatures

Article 1 – Titre

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :
« **Attellu di i Savori** ».

Article 2 – Objet

L'association a pour objet de constituer un collectif de défense, de protection et de valorisation de la cuisine du Fium'Orbu et, plus largement, de la cuisine régionale corse.

Elle se donne pour mission :

- de rappeler que la cuisine corse n'est pas le fruit du hasard ou de la fantaisie de quelques cuisiniers, mais qu'elle naît avant tout de la situation économique, géographique, historique et agricole d'une région ;
- de transmettre, de génération en génération, les savoir-faire culinaires, les coutumes, les traditions, les fêtes et le rapport au Temps, notamment par des ateliers, démonstrations et cours de cuisine ;
- de préserver et de mettre en valeur les matières premières qui furent la base de la vie et parfois même de la survie du peuple corse ;
- de parler et de faire connaître la véritable cuisine corse, témoin vivant d'une identité et d'un patrimoine commun.
- D'imaginer et de créer les recettes culinaires de demain. Recettes d'un terroir en pleine évolution.

Article 3 – Siège social

Le siège social est fixé à : Chez Mme SPIGA Maria Stella, 401 Strada Nova, Abbazia, 20243 PRUNELLI-DI-FIUMORBU.

Il pourra être transféré sur simple décision du Conseil d'administration.

Article 4 – Durée

La durée de l'association est illimitée.

Article 5 – Composition

L'association se compose de :

- Membres fondateurs
- Membres actifs
- Membres bienfaiteurs
- Membres d'honneur

Article 6 – Admission

Pour faire partie de l'association, il faut adhérer aux présents statuts et être agréé par le Bureau.

Article 7 – Radiation

La qualité de membre se perd par :

- démission,
- décès,
- radiation prononcée pour non-paiement de la cotisation ou pour motif grave, l'intéressé ayant été préalablement invité à présenter sa défense.

Article 8 – Ressources

Les ressources comprennent :

- cotisations,
- subventions,
- dons et mécénats,
- produits des manifestations,
- toute autre ressource autorisée par la loi.

Article 9 – Assemblée générale ordinaire

Réunit tous les membres une fois par an pour approuver le rapport moral et financier, voter le budget, fixer les cotisations et décider des orientations.

Article 10 – Assemblée générale extraordinaire

Peut être convoquée pour modification des statuts, dissolution ou décision exceptionnelle.

Article 11 – Conseil d'administration

Composé de quatre membres élus.

Élit un Bureau comprenant : Président, Vice-président, Secrétaire, Trésorier.

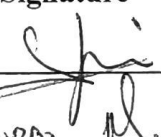
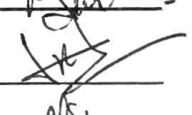
Article 12 – Règlement intérieur

Peut être établi pour préciser le fonctionnement interne.

Article 13 – Dissolution

En cas de dissolution, les biens seront attribués à une structure poursuivant un but similaire.

Signatures des membres fondateurs

Nom et prénom	Adresse	Signature
- SPIGA Maria Stella	401 Strada Nova - Abbazia 20243 PRUNELLI DI FUMOROS	
- SANDINI Michel	Le Village - 20243 ISOLACIO DI FUMOROS	
- LE BRIS Tobi	Rue de la Montagne Abbazia 20243 PRUNELLI DI FUMOROS	
- ALLEGRE Valérie	135 rue des Cerisiers 20240 GHISSONACIA	

JOURNAL OFFICIEL

DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



DILA
serialNumber=S280932853-
CN=DILA - SIGNATURE
DILA.OU=0002
13000918600011,organizati-
onIdentifier=NTRFR-130009-
18600011,O=DILA,C=FR
75015 Paris
2025-10-28 09:01:10

Associations et fondations d'entreprise



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.journal-officiel.gouv.fr

Annonce n° 681

2B - Haute-Corse

ASSOCIATIONS

Créations

Déclaration à la sous-préfecture de Corte

ATELLU DI I SAVORI.

Numéro RNA : W2B3004978

Objet : constituer un collectif de protection, de valorisation et d'innovation de la cuisine du Fium'orbu et de la cuisine régionale corse ; d'enseigner et de transmettre les savoir-faire culinaires, ainsi que de transmettre les traditions et les matières premières qui composent ce patrimoine culinaire ; d'accompagner l'innovation et la création de notre jeunesse dans les arts culinaires locaux

Siège social : Ancienne Mairie, 401, strada nova, Abbazia, 20243 Prunelli-di-Fiumorbo.

Date de la déclaration : 16 octobre 2025.